



LAÏCITÉ

La délicate
formation des
fonctionnaires

La délicate formation des fonctionnaires à la laïcité

Déployés après les attentats de 2015,
ces stages ont peu de succès. Reportage.

STÉPHANE KOVACS @KovacsSt

LAÏCITÉ Des élèves qui demandent la non-mixité d'un cours de sport. Un collégien qui refuse de visiter une cathédrale au prétexte qu'il est juif. Un écolier qui récite le béneficite à la cantine. « *Que feriez-vous face à ces cas problématiques ?* », interroge le livret « Valeurs de la République et laïcité ». Pour ne pas laisser les fonctionnaires seuls avec « *un certain nombre d'angoisses* », la ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, a décidé d'instaurer une « *formation initiale obligatoire* » à la laïcité pour tous les agents publics. Un « *mode d'emploi sur la laïcité* » sera également remis aux nouveaux arrivants dans la fonction publique (voir ci-contre).

Au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), « *après les attentats de 2015, on a été mandaté pour déployer une offre de formation spécifique afin de répondre au besoin d'accompagnement des agents sur l'application des valeurs de la République et notamment la laïcité*, indique Agnès Ledoux-Loeser, référente régionale « Valeurs de la République et laïcité » pour la Grande Couronne parisienne. *Cette offre est en place depuis mi-2016. Au début, on pensait que l'on allait être assailli par les demandes des collectivités... Et puis en fait, non.* » Quelques villes comme Évry (Essonne), très engagée en faveur de la laïcité, ont déjà commencé à envoyer leurs agents en formation. « *Nous avons d'abord voté un Pacte laïque et républicain, et créé parallèlement un Conseil citoyen local de laïcité*, raconte Nathalie Guillot-

portait trois collants en juillet ! « *Invoquer l'hygiène, la chaleur !* », tente une participante. « *L'objet de la formation, c'est d'une part de rappeler les règles de droit liées au principe de laïcité, et d'autre part d'introduire la notion de dialogue* », souligne le formateur Jean-Baptiste Rousseau.

Un minimum de règles

De par son expérience de maire d'une petite commune, Soisy-sur-Seine (Essonne), il est bien placé pour constater que « *cette notion de laïcité n'est acquise ni par les gens sur le terrain ni par les cadres* ». « *Les élus n'ont parfois pas conscience des problèmes : ils adaptent, font un job d'élu, quoi !, clame cet ancien fonctionnaire territorial. On voit des situations complexes...* » Comme ces assistantes maternelles, voilées, qui exposent des signes religieux chez elles. « *Elles sont payées par la municipalité pour accueillir des enfants dans le cadre d'une mission de service public*, explique Jean-Baptiste Rousseau. *Il ne s'agit pas de leur faire refaire toute la déco, mais elles doivent se conformer à un minimum de règles ! Seulement, si on exigeait d'elles le strict respect du principe de laïcité, on aurait moitié moins d'assistantes maternelles.* »

Autre cas sensible, celui d'une responsable de colonies de vacances face à un animateur qui fait le ramadan et qui doit conduire un bus rempli d'enfants. « *Je sais que je ne dois pas lui parler du ramadan, avance une stagiaire. J'ai glissé : "T'as bien dormi ?" Je crois que je demanderais la présence de mon adjointe, que je prendrais des notes et que je demanderais à*

portait trois collants en juillet ! « *Invoquer l'hygiène, la chaleur !* », tente une participante. « *L'objet de la formation, c'est d'une part de rappeler les règles de droit liées au principe de laïcité, et d'autre part d'introduire la notion de dialogue* », souligne le formateur Jean-Baptiste Rousseau.

Un minimum de règles

De par son expérience de maire d'une petite commune, Soisy-sur-Seine (Essonne), il est bien placé pour constater que « *cette notion de laïcité n'est acquise ni par les gens sur le terrain ni par les cadres* ». « *Les élus n'ont parfois pas conscience des problèmes : ils adaptent, font un job d'élu, quoi !, clame cet ancien fonctionnaire territorial. On voit des situations complexes...* » Comme ces assistantes maternelles, voilées, qui exposent des signes religieux chez elles. « *Elles sont payées par la municipalité pour accueillir des enfants dans le cadre d'une mission de service public*, explique Jean-Baptiste Rousseau. *Il ne s'agit pas de leur faire refaire toute la déco, mais elles doivent se conformer à un minimum de règles ! Seulement, si on exigeait d'elles le strict respect du principe de laïcité, on aurait moitié moins d'assistantes maternelles.* »

Autre cas sensible, celui d'une responsable de colonies de vacances face à un animateur qui fait le ramadan et qui doit conduire un bus rempli d'enfants. « *Je sais que je ne dois pas lui parler du ramadan, avance une stagiaire. J'ai glissé : "T'as bien dormi ?" Je crois que je demanderais la présence de mon adjointe, que je prendrais des notes et que je demanderais à*

portait trois collants en juillet ! « *Invoquer l'hygiène, la chaleur !* », tente une participante. « *L'objet de la formation, c'est d'une part de rappeler les règles de droit liées au principe de laïcité, et d'autre part d'introduire la notion de dialogue* », souligne le formateur Jean-Baptiste Rousseau.

Un minimum de règles

De par son expérience de maire d'une petite commune, Soisy-sur-Seine (Essonne), il est bien placé pour constater que « *cette notion de laïcité n'est acquise ni par les gens sur le terrain ni par les cadres* ». « *Les élus n'ont parfois pas conscience des problèmes : ils adaptent, font un job d'élu, quoi !, clame cet ancien fonctionnaire territorial. On voit des situations complexes...* » Comme ces assistantes maternelles, voilées, qui exposent des signes religieux chez elles. « *Elles sont payées par la municipalité pour accueillir des enfants dans le cadre d'une mission de service public*, explique Jean-Baptiste Rousseau. *Il ne s'agit pas de leur faire refaire toute la déco, mais elles doivent se conformer à un minimum de règles ! Seulement, si on exigeait d'elles le strict respect du principe de laïcité, on aurait moitié moins d'assistantes maternelles.* »

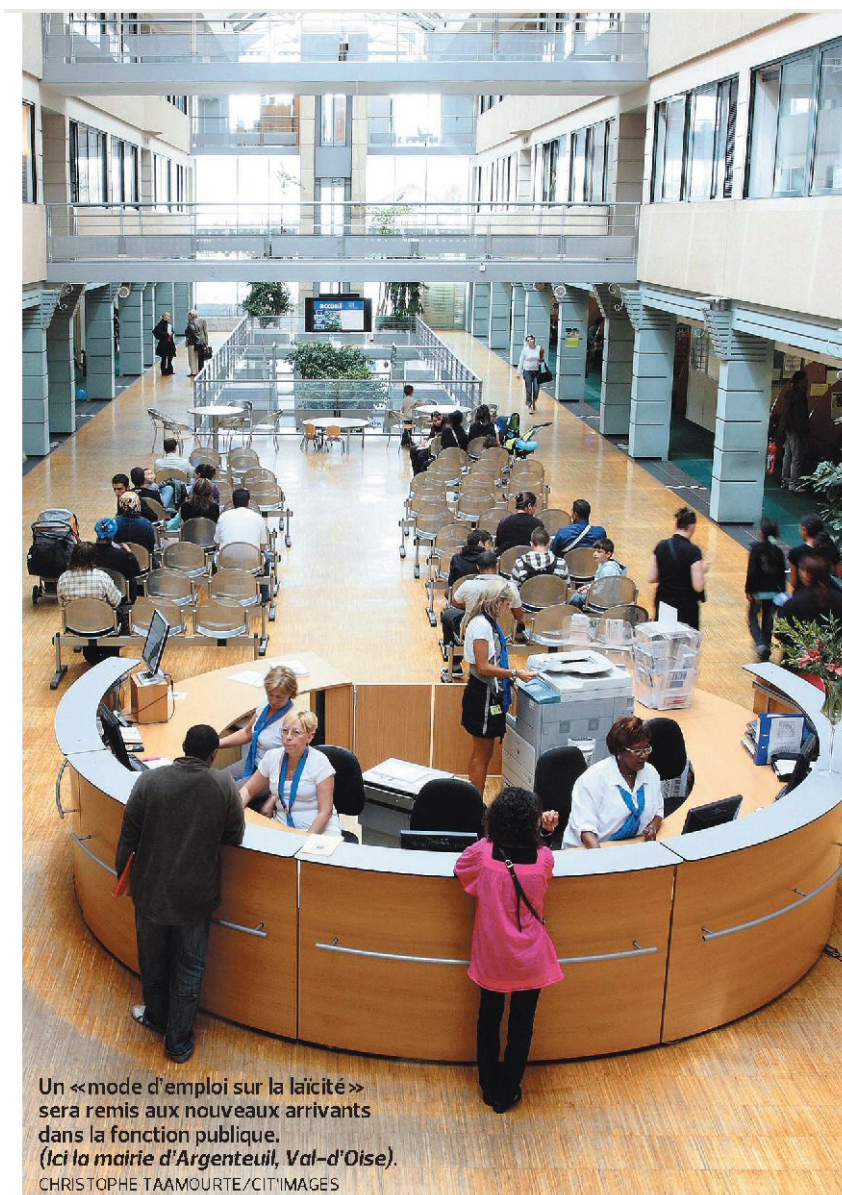
Autre cas sensible, celui d'une responsable de colonies de vacances face à un animateur qui fait le ramadan et qui doit conduire un bus rempli d'enfants. « *Je sais que je ne dois pas lui parler du ramadan, avance une stagiaire. J'ai glissé : "T'as bien dormi ?" Je crois que je demanderais la présence de mon adjointe, que je prendrais des notes et que je demanderais à*

l'animateur de signer un papier : faut assurer ses arrières ! » « Ah, mais moi je signe pas ton papier !, réplique celle qui joue l'animateur. Et je dis que je me sens parfaitement capable de conduire ! » « On peut tout de même exprimer son inquiétude !, lance une troisième. Lui parler de la fatigue, de la faim et trouver une solution ensemble... »

Pour Jean-Baptiste Rousseau, la solution, « qui fonctionne à chaque fois », est d'objectiver les situations, de clarifier les règles. « Dès qu'on sort complètement des

questions religieuses, on sort du domaine de l'émotion, ce qui dépassionne la discussion, précise-t-il. Et cela permet de trouver un terrain d'entente. » Parfaitement compris, du côté des stagiaires : « Avec tous ces arguments juridiques, on se sent mieux armées face aux parents ou aux administrés, résume une agente. Mais auprès des collègues et des élus, parfois bien campés sur leurs convictions, c'est une autre histoire... » ■

** Toutes ont requis l'anonymat.*



Un «mode d'emploi sur la laïcité» sera remis aux nouveaux arrivants dans la fonction publique.

(Ici la mairie d'Argenteuil, Val-d'Oise).

CHRISTOPHE TAAMOURTE/CITIMAGES